



ARRÊTÉ

constatant les résultats de la votation communale à Veyrier du 9 juin 2024 sur la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 10 octobre 2023, ouvrant un crédit de 396 000 francs destiné à la création d'une nouvelle ligne de bus 49

12 juin 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'article 46, alinéa 1 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'article 62, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985;

vu le procès-verbal de la récapitulation générale, du 10 juin 2024,

ARRÊTE :

1. Les résultats de la votation communale à Veyrier du 9 juin 2024 sur la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 10 octobre 2023, ouvrant un crédit de 396 000 francs destiné à la création d'une nouvelle ligne de bus 49 sont les suivants :

Titulaires des droits politiques pour cette votation	8'402
Cartes de votes reçues	4'553
Bulletins rentrés	4'553
Bulletins nuls	4
Bulletins blancs	140
Bulletins valables	4'409
OUI	2'247
NON	2'162